

**Arrêté N° 30-SC/2021 désignant les correcteurs des épreuves d'admissibilité et d'admission des concours externe, interne et de troisième voie d'accès au grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> Classe - (Catégorie C) - Session 2021**

**Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,**

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** le décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** le décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

**Vu** le décret n° 2010-1068 du 8 septembre 2010 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents territoriaux spécialisés de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles,

**Vu** l'arrêté N°12-SC/2021 portant ouverture des concours externe, interne et de troisième voie d'accès au grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> Classe - (Catégorie C) - Session 2021,

**Vu** l'arrêté N° 13-SC/2021 modifiant l'arrêté N°12-SC/2021 portant ouverture des concours externe, interne et de troisième voie d'accès au grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> Classe - (Catégorie C) - Session 2021,

**Vu** l'arrêté N°27-SC/2021 fixant la liste des candidats admis à concourir aux concours externe, interne et de troisième voie d'accès au grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> Classe - (Catégorie C) - Session 2021, organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale en partenariat avec ceux l'Aude et du Gard,

**Vu** l'arrêté N° 29-SC/2021 fixant la composition du jury des concours externe, interne et de troisième voie d'accès au grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> Classe - (Catégorie C) - Session 2021

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Sont désignés en qualité de correcteurs des concours externe, interne et de troisième voie d'accès au grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> Classe (Catégorie C) - Session 2021 :

- Monsieur Marc PIPERNO
- Monsieur Jean-François LIEVREMONT
- Madame Agnès BLED
- Madame Bernadette MICHALAK
- Monsieur Thierry MARRILL
- Monsieur Jean-Roch MONTOR
- Madame Christine JALABERT
- Monsieur Emmanuel BANSEPT

**Article 2 :** Des correcteurs complémentaires pourront, en tant que de besoin, être désignés pour participer aux travaux du jury.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur Le Préfet des Pyrénées-Orientales, affichée dans les locaux du centre de gestion des Pyrénées-Orientales, et publiée par voie électronique sur le site du CDG66.

**Article 4** : Le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de MONTPELLIER, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**PERPIGNAN**, le 27 septembre 2021.

**Le Président**



**Robert GARRABÉ**

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales  
Centre del Món – 35, Boulevard Saint-Assiscle - Bâtiment B – BP 901 - 66020 PERPIGNAN Cedex - Tél. 04.68.34.88.66 Fax : 04.68.34.87.24  
E-mail [secgen@cdg66.fr](mailto:secgen@cdg66.fr) - [www.cdg66.fr](http://www.cdg66.fr)

Accusé de réception en préfecture  
066-286600267-20210927-30SC2021-AR  
Date de télétransmission : 27/09/2021  
Date de réception préfecture : 27/09/2021